

Communiqué du bureau du Conseil presbytéral du 29 mai 2020

Chers frères et sœurs en Christ, chers amis

Comme vous l'avez remarqué, le déconfinement n'a pas permis de retrouver une vie entièrement normale. Des consignes strictes de sécurité sanitaire subsistent et chacun doit être responsable dans ses actes pour protéger son entourage. Il en va de même pour les Églises, qui ont eu l'autorisation de célébrer à nouveau des cultes, mais avec les règles de distanciation physique et de gestes barrières, dont le port du masque.

Dans un premier temps, le Conseil presbytéral a décidé de poursuivre les cultes enregistrés jusqu'au dimanche 7 juin inclus ; le temple restera fermé.

Il a aussi été décidé de ne pas organiser la traditionnelle journée de fête de fin d'année et d'offrande prévue le 14 juin à Montbonnot.

Dans sa séance du 2 juin, le Conseil presbytéral décidera de la suite, et notamment la reprise des cultes ou non à partir du 14 juin, le programme de l'été, la préparation de la rentrée.

Les autres activités de l'Église peuvent reprendre si elles suivent les règles sanitaires (notamment pas plus de 10 personnes jusqu'au 21 juin). Un protocole pour l'usage des locaux d'Église sera disponible après le 2 juin. Toute réservation de salle devra se faire par un mail ou un téléphone au secrétariat et devra veiller à recevoir une autorisation explicite en réponse.

Nous sommes donc fidèles à notre éthique de responsabilité, qui vise à ne pas se précipiter avant de tout reprendre et à respecter l'esprit des consignes gouvernementales. Nous souhaitons aussi protéger les personnes à risques du fait de leur âge ou de leur maladie : elles sont assez nombreuses dans notre communauté.

Mais nous avons confiance dans la solidité de notre communion, car elle est portée par le Christ vivant ! Et nous vous assurons de nos pensées fraternelles.

Le bureau du CP